

Rapport de la table ronde du 03.03.2016

La table ronde a été organisée par le Conseil d'administration (CA) pour donner des informations concernant la situation financière actuelle.

M. Dan Epps a donc présenté le bilan 2015 en précisant que c'est encore trop tôt pour donner les chiffres définitifs. Il souligne que les lignes de crédit, dont dispose la FLH auprès des institutions financières, sont tirées complètement. D'abord il faut savoir, dit M. Epps, que la FLH doit toujours préfinancer les subsides étatiques (salaires, campagnes de l'équipe nationale, etc.). M. Epps déclare que lui et partiellement M. Schmitt se portent garants pour les lignes de crédit.

Puis il informe que les revenus publicitaires sont en baisse depuis quelques temps. Le non-paiement de quelques sponsors les années précédentes est chiffré à 74.000€. M. Epps annonce qu'un sponsor va verser la somme de 24.000€ dans les prochains jours et il souligne que tous les sponsors actuels (Harysports, Garage Réiserbann, Loterie Nationale, Hôtel Threeland, Optin et Sales-Lentz) ont toujours soutenu la fédération en respectant les contrats de partenariat conclus !

Il revient ensuite sur le projet de la BENELUX League. Il dit que la FLH a soutenu les clubs luxembourgeois participants en payant les frais de déplacement. Les coûts se sont élevés à environ 160.000€ sur 4 ans.

Afin d'améliorer la situation la FLH a annulé le contrat de partenariat avec RTL avec effet au 31.12.2015.

M. Epps informe les clubs qu'un nouveau contrat de partenariat avec Sales-Lentz S.A. a été signé avant le début de la table ronde. Ce partenariat a été conclu pour une saison, avec une option de prolongation de 2 années. Après une intervention des clubs, M. Epps remarque qu'une clause de confidentialité ne lui permet pas de donner tous les détails. M. Schmitt explique entre autres que le contrat prévoit l'installation de 2 panneaux publicitaires dans les salles de chaque club qui joue en Sales-Lentz League. La fédération va prendre en charge les frais de fabrication des nouveaux panneaux publicitaires et du renouvellement nécessaire des vieux panneaux « Sales-Lentz League ». Puis il dit qu'il faut voir si le budget de la FLH permet encore une compensation financière aux clubs concernés surtout en 2016. Ensuite M. Schmitt annonce que diverses campagnes sont prévues d'ici fin d'année afin de promouvoir le partenariat avec Sales-Lentz en dehors du monde du handball (action photos sur des bus de Sales-Lentz, tickets d'entrée à gagner, action « Coolsten Supporter », action « Fairplay », Spots publicitaires radio, etc.).

M. Epps renseigne les clubs qu'il ne va pas poser sa candidature pour un second mandat. Il explique que cette décision n'a rien à voir avec la situation financière qui, répète-t-il, n'a guère changé au cours des dernières années. Des changements professionnels et privés ne lui permettent plus d'investir le temps et l'énergie nécessaire pour remplir les tâches du poste présidentiel. Ensuite quelques membres du CA déclarent qu'ils ne sont plus à disposition lors des prochaines élections. M. Epps propose aux clubs d'avancer les élections et d'organiser une Assemblée générale extraordinaire début mai. M. Muller (HB Pétange) suggère qu'il serait important que les clubs se réunissent avant l'Assemblée générale extraordinaire afin

de discuter ensemble la future structuration de la FLH. La réunion des clubs se tiendra le 17 mars à 19 :00 à la maison des sports. L'Assemblée générale a été fixée au 02 mai 2016 à 19 :00 à l' INS (grande salle de réunion 2^e étage).

M. Epps propose de finir la comptabilité dans les prochains jours. Une copie avec les détails du bilan 2015 sera envoyée par email à tous les clubs le plus vite possible. Un audit sera terminé pour l'Assemblée générale extraordinaire au plus tard.

La FLH va envoyer les convocations avec l'ordre du jour pour l'Assemblée générale extraordinaire par email au moins un mois à l'avance de l'Assemblée générale extraordinaire (02.04.2016).

Voici quelques articles que vous trouvez dans les statuts de la FLH avec des informations complémentaires utiles :

Art. 20

Art. 27

Art. 28

Art. 29

Art. 30